

COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE
(Lot)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur
convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

Présents : M. Mmes. Claudine Boissel, , Aurélien Bonnemort, Élodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Gaëlle Duchêne, Rémi Dupont, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Angélique Ginibre, Didier Guillou, Sébastien Lafargue, Éliane Laval, Dominique Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran, Bernard Resseguier, Pascal Ressigeac (arrivée à 20 h 47), Joëlle Sanson,

Excusé avec procuration : Mme. Claire Perrotte a donné procuration à Joëlle Sanson,

Absent : Michel Lacoste

Excusé : Nicolas Gauzin

Soit : Pour toutes les délibérations : 21 votants.

Secrétaire de séance : Madame Elodie Boyer.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Blanc était invité par Monsieur le Maire de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie, afin que celui-ci fasse une présentation de la collectivité dont il est président et des projets, tels que :

- voirie d'intérêt communautaire,
- la piscine intercommunale,
- l'urbanisme avec le PLUI.....,

Ouverture de la séance à 21 h 50

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Elodie Boyer

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le procès-verbal du 19 mai 2021.

1 - Délibérations :

1-1- Demande de subvention pour « terre en fête 2021 » :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les jeunes agriculteurs du canton organisent la 25^{ème} édition de « terre en fête » à Granéjols sur la commune de L'hospitalet.

Afin de les aider dans cette organisation Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-2 Demande de subvention du collège Emile Vaysse pour voyage pédagogique :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'équipe pédagogique du collège Emile Vaysse demande une subvention pour 14 élèves de 3^{ème} qui vont partir en voyage pédagogique d'une journée.

Monsieur le Maire propose une participation à hauteur de 30 euros par enfant ce qui représente une dépense

\ euros.

1 avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-3 – Demande de subvention par le club de karaté pour participer au championnat de France:

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le directeur technique du club de karaté de Castelnau-Montratieu demande une subvention afin de permettre à 7 compétiteurs élités d'aller en coupe de France le 4 juillet 2021 qui se déroule à Pont-à-Mousson.

Monsieur le Maire propose une participation à hauteur de 30 euros par compétiteurs ce qui représente une dépense de 210 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-4 – Demande de subvention par la mutuelle d'entraide coups durs du canton de Castelnau-Montratieu :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que ce dossier de subvention vient d'être déposé en mairie et que pour l'année 2020 il lui avait été attribuée un montant de 380 euros

Monsieur le Maire propose de verser le même montant pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-5 – Décision modificative n° 3 du budget communal :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que plusieurs demandes de subventions (Karaté, Collège Emile Vaysse et terre en fête) viennent d'être validées par le conseil municipal et qu'il est nécessaire maintenant de faire cette décision modificative budgétaire afin de pouvoir les payer.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6574	Subventions de fonctionnement aux association...	1 510,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-1 510,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative et autorise le versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-6 – Opération 38471EP3 – Remplacement BF tranche 2 RD659/Fontenilles/Saint-Mathurin/Bourg/piscine/Boisse/Saint-Aureil :

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Energie Lot
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,

3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la TEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,

4) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

5) autorise la TEL à collecter les Certificats d'Economie d'Energie générés dans le cadre de cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-7 Réduction du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie déléguée de Sainte-Alauzie :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de diminuer le loyer de l'appartement situé au-dessus de la mairie déléguée de Sainte-Alauzie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce logement est réglementé par la présence d'une convention PALULOS et vérification faite auprès des services de l'Etat, le loyer devrait être à 396,64 euros.

Monsieur le Maire propose donc de mettre le loyer à 396,64 euros à compter 1^{er} juillet 2021.

Monsieur Bernard Resseguier maire délégué de Sainte-Alauzie explique que le loyer avait été réévalué en raison de travaux de rénovation.

Monsieur Bernard Resseguier maire délégué de Sainte-Alauzie explique que si la locataire a des problèmes, c'est au CCAS d'intervenir.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il existe une convention et que l'on doit la respecter tant qu'elle n'a pas été dénoncée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Informations :

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PADD sera présenté en réunion publique le 7 juillet 2021 à 18 heures à la salle des fêtes.

Réunion d'adjoints élargie :

La réunion d'adjoints élargie se tiendra le lundi 5 juillet 2021 à 20 h 30 à la mairie.

Réunion publique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique conjointe avec la Communauté de Communes du Quercy Blanc aura lieu le 17 septembre 2021 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Castelnaud-Montratier.

Travaux du cimetière de Castelnaud-Montratier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de chantier aura lieu le 9 juillet 2021 à 9 heures. La fin des travaux est prévue fin septembre 2021.

Modification des limites de l'agglomération :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la limite de l'agglomération de Castelnaud-Montratier sur la route départementale allant vers Cahors, a été modifiée suite à l'accident mortel survenu en avril dernier. Un arrêté a été pris et envoyé au service de la voirie du Conseil Départemental.

Fête des pompiers :

La fête des pompiers est prévue le 13 juillet 2021 avec un tir de feu d'artifice.

Remerciements :

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la mise sous plis lors de l'organisation des élections départementales.

Eglises :

Monsieur Rémi Dupont souhaite une réunion avec l'association les amis de Saint Anthet, pour statuer sur le sort de cette église, mais l'association ne répond pas aux emails.

En effet les travaux sont estimés à 20 000 euros.

Marché des arts :

Le marché des arts aura lieu le samedi 14 août avec des démonstrations d'artistes ainsi que des ateliers pour les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30